

Monsieur/Madame,

La grande manifestation CitroMobile qui, comme son nom l'indique, est placée sous le signe de Citroën, a attiré des milliers de visiteurs ces deux dernières années.

CitroMobile

s'adresse à

tous les amateurs de Citroën

Depuis sa création, cette manifestation annuelle est Devenue une véritable rencontre internationale de possesseurs et d'amateurs de Citroën.

Le premier weekend de mai les halles Expo Haarlemmermeer, Pays-Bas seront occupés jusqu'au dernier mètre carré par de nombreuses activités: présentation de tous les clubs Citroën aux Pays-Bas et informations sur leurs activités, présentation de la gamme Citroën actuelle, plus de 160 étals où sera vendu un assortiment international de livres, miniatures, vêtements, pièces de rechange , et une exposition des modèles spéciaux Citroën de 1919 jusqu'à ce jour. Voilà un cadre qui assurera aux visiteurs non seulement un choix énorme de divertissements séduisants, mais qui leur permettra également de nouer et de renouer les contacts. Et quant aux enfants, ceux-ci disposeront de leur propre espace de jeux.

En plus, des Citroën neuves seront à la disposition des personnes désireuses de faire un court essai. Et enfin, les visiteurs seront comblés par la gigantesque collection d'automobiles de Citroën garées à l'extérieur des halles.

Pendant le weekend des **5me et 6me Mai 2019** une des halles Expo Haarlemmermeer, Pays-Bas, se trouvera au centre de l'attention de tous les amateurs de Citroën aux Pays-Bas.

Par la présente lettre, les organisateurs de CitroMobile 2019 vous invitent à participer à cette manifestation. Destinée à tous les possesseurs et amateurs de Citroën, elle sera ouverte au public le **samedi 4me de 10h à 18h et le dimanche 5me de 10h et 17h**. Le bâtiment sera accessible aux équipes de montage dès le vendredi à 12h.

En réponse à votre inscription vous recevrez notre confirmation. En Avril, nous vous adresserons les indications nécessaires sur les emplacement, le montages, A ce courrier vous trouverez joint également plusieurs billets d'entrée destinés aux collaborateurs de votre stand.

L'inscription est ouverte jusqu'au 1er Avril 2019. Toutefois, forts de l'expériences de CitroMobile 2018 nous vous conseillons de vous inscrire bien avant cette date. En effet, les années précédentes nous avons été obligés d'arrêter les inscriptions prématurément étant donné que tout l'espace disponible était déjà attribué avant la clôture du délai prévu. Et pour 2019 nous ne nous attendons certainement pas à un nombre de participants en baisse, tandis que nous disposons de la même superficie.

**Bulletin de Souscription pour Participation CitroMobile
des 4^{me} et 5^{me} Mai 2019**

Nom d'entreprise :	
Contact personne :	
Adresse :	
Code postal+ Lieu:	
Telephone / Email:	

Somme d'argent hors T.V.A. (21%). Pour l'exonération de taxes

votre Numéro TVA ici

Mes options:

- | | | | | |
|---|---------------|-------------------------------------|---|----------------------|
| 1. Table, longueur 4 mètres (12 m ²) | à Euro 145,50 | <input type="text"/> x table | € | <input type="text"/> |
| 2. Surface mètres carrés (min. 9 m ²) | à Euro 10,75 | <input type="text"/> m ² | € | <input type="text"/> |
| 3. Électricité 220v 16 amp
incl. power consumption | à Euro 145 | <input type="text"/> x jonction | € | <input type="text"/> |
| 4. Vente de voitures à coté du Hall | à Euro 60 | <input type="text"/> x voiture | € | <input type="text"/> |

Nous avons le plaisir de vous offrir la possibilité de publier une annonce dans le journal du salon 2019. Cette annonce vous permet de présenter toutes les informations relatives à votre société, éventuellement avec votre logo. Nous veillerons alors à ce que le numéro de votre stand soit repris dans votre annonce, avec renvoi au plan.

5. Format annonce:
- page entière 17 cm x 23 cm à Euro 400
 - ½ page 15 cm x 11 cm à Euro 200
 - ¼ page 7 cm x 11 cm à Euro 100

Il faut faire les paiements en 2 semaines après recevoir notre confirmation,
le plus tard avant le **1^{me} April 2019**

D'accord avec les reglements:

Place and date:

Signature:

Sending to: **CitroMobile, Hondiusstraat 73, 3602 PH Maarsse NL or citromobile@planet.nl**

1. La demande de location d'espace peut être faite par envoi du formulaire d'inscription approprié, dans lequel on réfère à nos conditions. Le demandeur d'espace déclare avoir lu et accepté nos conditions générales.
2. L'attribution de l'espace sera effectuée par l'organisation sur ordre de réception des réservations et la répartition se fera autant que possible conformément au souhaits du participant. Si l'espace souhaité est déjà loué, un autre espace sera - si possible- attribué.
3. Les organisateurs se réservent le droit, sans qu'il soient obligés de donner un motif, de refuser des demandes de location d'espace.
4. En raison de circonstances particulières, en dehors de sa volonté (force majeure dans le sens le plus large du terme tels que les incendies, une catastrophe nationale et cas similaires) l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'exposition ou de modifier les dates du salon d'exposition sans que dans de tels cas, les participants -même si un espace leur a été déjà attribué- ne peuvent revendiquer de l'organisateur des indemnisations sous quelque forme que ce soit pour des dommages qu'ils auraient pu subir.
- 5a. En cas où selon l'avis de l'organisation, des circonstances particulières le justifient, l'organisation peut modifier les dates fixées pour la tenue du salon, ou qu'un salon d'exposition qui a été déjà programmé n'aura pas lieu.
- 5b. Sous circonstances particulières au sens de l'article 5a. sont compris le manque d'intérêt, l'insuffisance d'offres représentatives, ou un désaccord au sein de la branche concernée et toutes ces circonstances qui après considération de l'intérêt, peuvent - selon l'avis de l'organisateur - mettre en danger le succès du salon.
- 5c. Le participant ne peut en aucun cas faire valoir contre l'organisation un droit, quel qu'il soit, à des dommages-intérêts en vertu d'une décision telle que décrite au paragraphe 5a des présentes conditions.
6. Si le salon n'a pas eu lieu comme mentionné ci-dessus sous les articles 4 et 5, les inscriptions ainsi que les espaces qui étaient éventuellement déjà accordés seront considérés annulés et les sommes versées par les exposants leur seront remboursées. En cas de modification des dates fixées, le présent contrat de participation reste pleinement en vigueur.
7. Nulle exclusivité ne sera accordée, sauf dans des cas particuliers qui seront considérés par l'organisateur. L'accord ou non d'exclusivité sera toujours et uniquement communiqué par écrit au demandeur.
8. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications sur les espaces déjà alloués, s'il le juge nécessaire pour des raisons d'organisation, sans que l'exposant puisse faire valoir un quelconque droit à une indemnisation, sous quelque forme que ce soit ou pour n'importe quelle autre cause qui aurait pu advenir.
9. Le loyer des stands doit être réglé dans les 2 semaines après réception de la facture, faute de quoi l'organisateur est habilités à retirer le droit d'allocation de l'espace déjà accordé, sans préjudice de son droit à une compensation du montant intégral y afférent.
10. La sous-location ou la cession d'un espace n'est pas autorisée, non plus la concession gratuite du stand à des tiers, sans l'autorisation expresse des organisateurs.
11. Une inscription ne peut être révoquée ou modifiée unilatéralement par le participant. L'organisateur peut accepter une demande d'annulation de participation, à condition que l'intéressé s'acquitte des frais d'annulation. Cette compensation est de 0% du loyer, si l'annulation est effectuée avant le 1 avril 2019. En cas d'annulation après le 1 avril 2019, 50% du loyer est dû.
12. L'usage de sonorisation pour n'importe quel but est autorisé sous réserves. Les demandes seront appréciation par l'organisateur. Dans la salle il n'est pas permis d'appliquer des affiches ou tout autre matériel promotionnel sur les colonnes, les murs, les poutres porteuses, etc. Il n'est pas permis de placer les biens exposés et /ou matériel publicitaire en dehors de l'espace loué ou de distribuer du matériel promotionnel dans et aux alentours de la salle.
13. Sur les cloisons et les planchers il n'est pas permis de poser des clous, ni d'y percer des trous, ni d'entreprendre des dispositions qui pourraient endommager ceux-ci.
14. Le locataire du stand est entièrement responsable pour la réparation des dégâts causés par ses actes.
15. Offrir des démonstrations dans le stand est autorisé. Lors d'éventuelles présentations, il n'est pas autorisé de faire usage de cylindres contenant de l'oxygène ou un autre gaz.
16. Tous les objets de présentation des participants qui sont à l'exposition, sont à leurs propres comptes et risques, l'organisateur et n'est en aucun cas tenu responsable pour tout dommage ou perte de toute propriété du participant, quelle que soit l'événement le dommage ou la perte qu'il encoure.
17. En cas de constructions une autorisation préalable tant de l'organisation que du Service Construction et Logement (Dienst Bouwen en Wonen) est nécessaire. De la dite autorisation une approbation écrite du Service Construction et Logement (Dienst Bouwen en Wonen) doit être fournie à l'organisation. Le participant doit tenir compte de coûts supplémentaires.
18. Avant d'introduire dans la salle des véhicules, propulsés par des moteurs à combustion, les réservoirs de carburant et les conduites doivent être vidés et les réservoirs correctement scellés. Ces réservoirs doivent rester fermés tant que les véhicules sont présents dans la salle. Les bornes de la batterie doivent être déconnectées
19. Le locataire est tenu de suivre les instructions du /ou données au nom de l'organisateur et /ou service d'incendie concernant la construction, l'aménagement et le démantèlement du stand.
20. L'organisateur n'est pas responsable du bon fonctionnement de toute installation technique ou de ses parts, dans la salle, et ne peut être tenu responsable pour tout dommage de quelque nature que ce soit qui serait arrivé au participant.
21. La charge maximale sur le plancher de la salle est de 1000kg/m². La charge maximale de roue autorisée est de 2500kg, ou de 10.000kg par axe.
22. La salle est disponible pour l'aménagement du stand pendant les horaires indiqués. Afin d'éviter des désagréments à d'autres participants, la mise en place dans/ ou sur les stands d'objets lourds et/ ou de grande taille doit être effectuée à temps.
23. Dans la salle, il est de règle que les stands peuvent être connectés au circuit électrique de la salle (tension 220/380 volts à 50 Hz), à condition que ces connexions soient effectuées par un installateur qualifié ou sous les instructions de l'organisateur. La production de sa propre énergie grâce à des générateurs installés séparément et dispositions similaires n'est pas autorisée. Les installations du stand doivent être en conformité avec les exigences du service municipal de distribution d'énergie et seront contrôlées avant d'être reliées.
24. Le participant a une responsabilité civile et est obligé de souscrire à une assurance contre tous dommages de toute nature qui seraient causés par une action ou négligence de sa part, de la part de son personnel ou de tiers.
25. Dans tous les cas non prévus dans les présentes conditions, l'organisateur décide. Citro Mobile est un produit de Basement b.v.